

* * * * *

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 23 AVRIL 2018

A 18H15, Salle de la Mairie.

Les Conseillers Municipaux se sont réunis sur la convocation écrite du Maire, en date du 17 Avril 2018.

Sont présents :

- M. Jean-Pierre COYRET, Maire,
- M. Pascal COTTE, 1^{er} adjoint
- M. Claude FACHE, 2^{ème} adjoint
- M. Alain BERTHOLET, 3^{ème} adjoint
- M. Patrick GAILLARD, 4^{ème} adjoint
- M. Philippe ROSTAIN
- M. Carlo DAGHENA
- Mme Valérie BENSAADA
- M. Jean-Pierre TOURTET
- M. Philippe ROUSSEL

Sont Absents :

- M. Hervé COMBE
- Mme Marinette PASQUALINI

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du PV du Conseil Municipal du 11/04/2018
2. Sécurisation des cheminements piétons à La Selle
 - a) Mission maîtrise d'ouvrage déléguée IT05
 - b) Demandes de subvention :
 - i. A l'Etat dans le cadre du Contrat Ruralité – Fonds de soutien à l'investissement Public Local
 - ii. A la Région au titre du FRAT 2018
 - iii. Au Département, au titre des Amendes de Police
3. Clôture du pôle médico-social, crèche et hangar- Demande de subvention au Département au titre de l'enveloppe cantonale 2018
4. Nomination des délégués du SCOT
5. Annonces du Maire
6. Divers (pour être traités, les sujets divers devront être transmis au secrétariat un jour avant la date du Conseil Municipal – sauf cas d'urgence)

La séance est présidée par Monsieur le Maire.

Le secrétariat de séance est assuré par M. Pascal COTTE, sur proposition du Président de séance, acceptée par tous les présents.

Les points à l'ordre du jour sont abordés successivement.

1/ Approbation du PV du Conseil Municipal du 11/04/2018

Monsieur le Maire demande aux conseillers s'ils ont des observations à formuler, le P.V. ayant été transmis avec la convocation. Il n'y a pas d'observation.

Le procès-verbal est adopté par tous les conseillers présents.

2. Sécurisation des cheminements piétons à La Selle

a) Mission maîtrise d'ouvrage déléguée IT05

M. le Maire rappelle le projet de sécurisation des cheminements des piétons au Quartier La Selle. Une estimation du coût des travaux a été réalisée, il convient désormais d'envisager des demandes de subvention. Il est décidé de signer une convention de mission de maîtrise d'ouvrage déléguée avec IT05, qui dépend du Conseil Départemental.

Une délibération est adoptée à ce titre, à l'unanimité des conseillers présents.

b) Demandes de subvention

M. le Maire présente un projet de financement de l'ensemble des travaux, qui est estimé à 100 000 €.

Les subventions pouvant être sollicitées sont les suivantes :

* Etat (SIPL).....	30 000 €
* Région (FRAT).....	30 000 €
* Département (Amendes de Police).....	15 000 €

Ce qui laisserait en autofinancement 25 000 € pour la Commune.

Une délibération est adoptée, à l'unanimité des conseillers présents pour les demandes de subvention.

3/ Clôture du pôle médico-social, crèche et hangar- Demande de subvention au Département au titre de l'enveloppe cantonale 2018

M. le Maire a fait un estimatif des travaux de clôture de la parcelle du pôle médico-social, de la crèche et du hangar.

Il serait judicieux de solliciter une subvention au Département au titre de l'enveloppe cantonale 2018.

Le montant des travaux envisagés s'élève à 18 217 € H.T, la subvention demandée peut être de 60 % du montant, et l'autofinancement de 40 %.

Une délibération pour cette demande de subvention est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4/ Nomination des délégués du SCOT

M. le Maire rappelle que M. CHENAVIER a démissionné du Conseil Municipal, il était membre suppléant au SCOT. Il se propose de le remplacer.

Le Conseil Municipal est d'accord, la proposition en sera faite au SCOT.

5/ Annonces du Maire

5.1.- M. le Maire évoque la possibilité de détacher un morceau de la parcelle du pôle médico-social, d'environ 100m², qui pourrait être cédé à un voisin.

Le Conseil Municipal est favorable à une telle vente, à condition que le prix soit dans la fourchette du marché.

5.2.- M. le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Mme Christelle ALLEMAND pour raisons personnelles.

5.3.- M. Carlo DAGHENA fait le point sur le déroulement du chantier du pôle médico-social.

La dalle de la crèche a été coulée. Une réunion de chantier se tient chaque mardi matin.

5.4.- M. FACHE relate une visite du captage des Blancs avec un hydrogéologue. Il est apparu que pour une des trois branches du captage le regard du captage débordait, qu'il a dû être mis en vidange.

De ce fait, les capacités de la source sont réduites.

Il conviendra d'évaluer les travaux nécessaires pour un rétablissement du captage dans des conditions techniques et sanitaires satisfaisantes.

6/ Divers

Néant

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19H30.

Signatures :

M. le Maire
J.P. COYRET

Le secrétaire
P. COTTE